



Franche-Comté, le 15 décembre 2009

Mme la Secrétaire d'État chargée de l'Écologie, auprès du
Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du
Développement durable et de la Mer
Grande Arche
Tour Pascal A et B
92055 La Défense CEDEX

Objet :
Amendement n° II-95 rectifié de M. Gérard BAILLY

Madame la Secrétaire d'État

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2009, le Sénat a adopté sur proposition de M. Gérard BAILLY un amendement à la loi de finances 2010, portant sur une réduction de 500 000 euros des crédits destinés aux mesures d'accompagnement « grands prédateurs ».

Comme vous l'avez fait remarquer à M. BAILLY lors de cette séance, une baisse de ces crédits est de nature à pénaliser en tout premier lieu les éleveurs victimes de dégâts, puisque 86% de cette ligne budgétaire y est dévolue, les 14% restants étant consacrés à des missions de suivi ou de valorisation.

Nous attirons votre attention sur le fait que, concernant l'arc jurassien, dont est originaire M. BAILLY, le niveau de dégâts sur cheptel ovin n'a jamais été aussi bas depuis les premières années de la colonisation naturelle du massif par le lynx, notamment en raison de dispositifs de protection des élevages que cet amendement interdira désormais faute de crédits.

Les quelques élevages étant susceptibles de subir des dégâts en raison de leur situation particulièrement isolée se verront gravement pénalisés par cet amendement et ceci est de nature à ranimer un conflit dans une région où de ce point de vue la situation est apaisée depuis le début des années 90. De même, les opérations de soutien au pastoralisme se verront limitées, ceci contribuant à l'enfrichement et à la déprise pourtant décriés par M. BAILLY.

Concernant le bien-être animal sur lequel se fonde son argumentaire, il semblerait plus avisé de s'inquiéter des plus fréquentes attaques et déprédations perpétrées par des chiens errants qui tuent rarement les animaux mais les mutilent gravement.

L'État français, comme vous l'avez fait remarquer à M. BAILLY, a obligation de préserver les espèces menacées et leurs habitats, en application des textes européens. Il a une responsabilité dans la conservation des 3 espèces, ours, loup et lynx, visées par cet amendement, et ne doit pas laisser des visées mal inspirées, mal documentées et mal dirigées remettre en cause une politique d'intérêt général. Nous apportons à cette occasion notre soutien à la proposition d'un plan de conservation du lynx, pour l'heure inexistant, et proposé par l'association FERUS à vos services, et vous demandons instamment d'y donner suite.

A l'heure où les grands enjeux climatiques et la biodiversité font débat, et où la perte de biodiversité est devenue une évidence, il n'est pas pensable d'envisager la protection des espèces comme dans les années 60. Aussi vous demandons nous de tout mettre en œuvre pour appuyer l'annulation de cet amendement lors de son passage en deuxième lecture devant l'Assemblée Nationale.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire d'État, nos respectueuses salutations.

W. BILLIG Président ATHENAS	G. SENE Président FCNE	F. MAILLOT Président LPO FC	M. LASSUS Président CPEPESC Région	D. BIICHLÉ Présidente JNE	A. LINDERNE Président DNE	J.C. SCHAAD Président HSNE	D. DURIN Présidente PGP	P. BLAIN Président Serre Vivante	G. ROUSSEY Président SHNPM
-----------------------------------	------------------------------	-----------------------------------	--	---------------------------------	---------------------------------	----------------------------------	-------------------------------	--	----------------------------------

(Handwritten signatures of the listed individuals)

F. DEVAUX
Président CPEPESC Nat

p.o.



Signataires :

Athénas Centre UFCS Franche-Comté/Bourgogne Est, BP 60921, 39009 LONS LE SAUNIER Cedex,

Franche-Comté Nature Environnement, Maison Régionale de l'Environnement, 7 rue Voirin 25000 BESANÇON

LPO Franche-Comté, Maison Régionale de l'Environnement, 7 rue Voirin 25000 BESANÇON

Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères, 3 rue Beaugard, 25000 BESANÇON

Jura Nature Environnement, 21, avenue Jean Moulin, 39000 LONS LE SAUNIER

Doubs Nature Environnement, Maison Régionale de l'Environnement, 7 rue Voirin 25000 BESANÇON

Haute-Saône Nature Environnement, Maison des associations, 53 rue Jean Jaurès, 70000 VESOUL

Pôle Grands Prédateurs, Carcom, Place du 11 novembre, 39000 LONS LE SAUNIER

Serre Vivante, 39290 MENOTEY

Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard, 138, rue du Général Leclerc, 25230 SELONCOURT